

Rapport n°31

Accunsentu per a seconda prugrammazione 2024 di u Cuntrattu di Cità è di prugetti ritenuti à u titulu di a chjama à prugettipe u Prugramma Rièscita Educativa, è per l'elaborazione di e convenzione plurianninche d'ogettivi

Approbation de la seconde programmation 2024 du Contrat de Ville et des projets retenus au titre de l'appel à projets pour le Programme Réussite Educative et pour la Cité éducative et pour l'élaboration de conventions pluriannuelles d'objectifs

En application de la circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville, la Ville, la Communauté d'agglomération de Bastia et l'Etat ont engagé un travail pour élaborer un document cadre du Contrat de Ville 2024- 2030 en vue de sa signature au plus tard le 31 mars 2024. A cette fin, une concertation citoyenne a notamment été menée pour définir les priorités du futur contrat de Ville et des ateliers de co-construction du contrat ont été organisés pour en préciser les orientations stratégiques.

Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires et signataires du contrat de ville s'est tenu le 29 janvier 2024 et a validé les orientations stratégiques et la gouvernance du contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération de Bastia. Ce comité de pilotage a permis de finaliser la rédaction dudit contrat.

Le conseil municipal du 24 mars 2024 a autorisé Monsieur le maire à signer le document cadre du contrat de ville 2024-2030 qui repose sur :

- une articulation forte des différentes politiques publiques,
- des textes de référence,
- les enseignements tirés de la précédente contractualisation,
- les orientations définies lors de la concertation citoyenne.

Ce document définit un cadre d'action du contrat de ville 2024-2030 guidé par les priorités transversales et orientations stratégiques suivantes :

Priorités transversales :

- le renforcement de la mixité des populations et l'engagement vers la transition urbaine, écologique et solidaire,
- la mise en synergie des acteurs et dispositifs,
- le potentiel d'innovation, la recherche de solutions nouvelles ou expérimentales,
- l'élaboration de diagnostics sur des questions d'actualité ou des sujets peu documentés,
- la nécessité de mieux faire connaître les dispositifs, acteurs, projets,
- la valorisation et la promotion de l'identité territoriale, de la langue et culture corses.

Orientations :

- Bien vivre ensemble au quotidien dans les quartiers.
- Accompagner vers leurs droits et l'émancipation des habitants des quartiers,
- Agir sur l'emploi et la cohésion économique des quartiers.

En vertu de ce document, l'Etat, la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Ville de Bastia ont lancé un appel à projets en direction des habitants des quartiers prioritaires pour établir la programmation des actions du Contrat de Ville, de la Cité Educative et du Programme de Réussite Educative de l'année 2024.

Le territoire concerné est celui des Quartiers Politique de la Ville tel qu'arrêté par décret n°2023.1312 du 28 décembre 2024, à savoir les QPV Bastia Mezzana et Bastia Meridionale

L'appel à projets a été lancé le 7 février 2024 pour une remise des dossiers au plus tard le 20 mars 2024. 63 porteurs de projets ont déposé 146 dossiers.

Une première instruction a été réalisée avec les partenaires pour recueillir en outre les avis des services de l'Etat et ceux de la CAB sur les dossiers reçus et admissibles et l'orientation des projets sur le Contrat de Ville, la Cité Educative et le Programme de Réussite Educative. A l'issue de cette première phase, il est ressorti que 62 actions répondaient aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets et pouvaient faire l'objet d'une première programmation qui a été validée par le conseil municipal du 24 mai 2024. Par ailleurs certains projets nécessitaient encore des compléments (précisions, bilans des actions menées en 2023, ...) ou devaient faire l'objet d'un arbitrage partenarial. Les compléments et précisions ont été obtenus et une seconde programmation comportant 9 actions répondant aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets, peut être proposée.

Les 9 actions cofinancées par la Ville dans le cadre de cette seconde programmation du Contrat de Ville 2024 sont les suivantes :

| PORTEUR DE PROJET | INTITULE DE L'ACTION | coût action | subvention demandée | | | Sbv allouée par la Ville |
|---|--|-------------|---------------------|--------|--------|--------------------------|
| | | | ville | CAB | Etat | |
| ENGAGEMENTS TRANSVERSAUX | | | | | | |
| Accompagner les démarches et initiatives citoyennes | | | | | | |
| OPRA | Actions collectives jeunes | 29 100 | 3 000 | | 6 000 | 1 500 |
| Les transitions | | | | | | |
| CEN | Développer son éco citoyenneté ex "Reconstruisons la nature" | 4 750 | | | 3 800 | 1 000 |
| CEN | La nature comme vecteur d'amélioration de la qualité | 14 600 | | | 11 680 | 3 000 |
| ORIENTATION STRATEGIQUE : BIEN VIVRE AU QUOTIDIEN DANS LES QUARTIERS | | | | | | |
| Mise en place d'accompagnement pour mieux vivre son logement | | | | | | |
| ALIS | Appartement pédagogique | 33 000 | 8 500 | 8 500 | 9 000 | 3 000 |
| ACCOMPAGNER LES HABITANTS VERS LEURS DROITS ET L'EMANCIPATION | | | | | | |
| Favoriser l'égalité femme - homme | | | | | | |
| Corse stratégie santé sexuelle | Van itinérant | 76 100 | | 7 450 | | 2 475 |
| Favoriser la réussite éducative et lutter contre l'échec scolaire | | | | | | |
| P. E. P. | Séjours colonies de vacances - VVV | 12 200 | 5 500 | | 5 500 | 2 500 |
| Encourager la pratique sportive pour tous | | | | | | |
| Bastia XV | Rugby Social Club | 50 000 | 3 000 | 3 000 | 5 000 | 3 000 |
| AGIR SUR L'EMPLOI ET LA COHESION ECONOMIQUE | | | | | | |
| Accompagner vers l'emploi | | | | | | |
| AECD | Impact/Compétences | 40 000 | | | 37 500 | 4 000 |
| Mission Locale Bastia | création d'une école être | 299 864 | 10 000 | 15 000 | 15 000 | 10 000 |
| TOTAL DE LA 2nde PROGRAMMATION CDV 2024 | | 559 614 | 20 000 | 18 950 | 10 500 | 30 475 |

Un document présentant de manière synthétique cette seconde programmation Contrat de Ville 2024 est joint en annexe 1 du présent rapport.

Par ailleurs, conformément à la circulaire du 31 août 2023, une partie de la programmation fera l'objet de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) dont les montants annuels seront conditionnés aux votes des budgets annuels et à la présentation de bilans détaillés. Ces CPO ciblent plus particulièrement les projets développés sur plusieurs années et s'adressent davantage aux associations de proximité. Les actions contractualisées sous forme de CPO pour la période 2023-2024 figurent en annexe 2 de la présente délibération.

Enfin, l'appel à projet 2024, portant sur l'ensemble des actions soutenues au titre du contrat de ville, incluait les programmations :

- de la Cité éducative pour la période de juin à décembre 2024
- et du PRE pour l'année 2024.

Les actions retenues au titre de la Cité éducative et du PRE figurent respectivement en annexes 3 et 4 de la présente délibération.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les actions relatives à la 2^{nde} programmation du Contrat de Ville 2024 telles que figurant en annexe.
- D'approuver le coût des 9 actions financées sur cette seconde programmation à hauteur de 559.614 euros, ainsi que la participation de la Ville pour ces 9 actions à hauteur de 30.475 euros
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et documents se rapportant à cette affaire avec les porteurs de projets sur la base des actions validées et subventions allouées dans le cadre de cette seconde programmation Contrat de Ville 2024.
- De préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024 de la Ville de Bastia au compte 6574 rubrique 824.